

REGLEMENT DU DEFI FAMILLE

"PRESQUE ZERO DECHET"

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU DEFI

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts, dont le siège est situé 46, place de la Paix 85160 SAINT JEAN DE MONTS, représentée par Monsieur Jean Marc Beyrand, Président de la Communauté de Communes OMDM ci-après dénommée « Communauté de Communes » organise un défi intitulé **Défi famille « presque zéro déchet »**.

Ce défi s'inscrit dans le cadre du **Programme Local de Prévention des Déchets** et des actions de sensibilisation menées auprès du grand public par le service de prévention et de collecte des déchets.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU DEFI

Le défi famille « presque zéro déchet » est un programme **de sensibilisation** et **d'accompagnement** à la fois collectif et individuel, qui a pour objectif **d'aider les habitants du territoire à réduire leur production de déchets ménagers**.

Les familles sont invitées à participer à des **ateliers et des visites de sites** et à **mettre en pratique des gestes simples du quotidien** afin de réduire leurs déchets. Pour évaluer leurs progrès, elles feront **le suivi de leurs pesées** (emballages, ordures ménagères...) ainsi que des objectifs qu'elles se seront fixées au début du défi.

Le défi est ouvert à **tous les particuliers** résidant sur le territoire de la Communauté de Communes.

Recrutement des familles :

Les candidatures pour participer au défi se font via le **formulaire de pré-inscription en ligne** sur le site de la Communauté de Communes OMDM.fr du **1^{er} septembre au 16 octobre 2026**.

Le nombre de places est limité à **15 familles**. Un tirage au sort sera effectué au-delà de 15 familles inscrites et au-delà de plusieurs familles inscrites dans une même commune.

Le service de prévention et de collecte des déchets reprendra contact avec les familles à **partir du 19 octobre 2026** afin de préciser les candidatures retenues.

ARTICLE 3 – DATE, DUREE ET DEROULEMENT DU DEFI

La durée du défi est **de 6 mois, de novembre 2026 à mai 2027**, avec un mois consacré à la présentation du projet et un mois présentant le bilan, et qui se déroulera de la façon suivante :

- **20 novembre 2026** : Réunion de lancement avec une présentation générale du défi et le démarrage des pesées des déchets ménagers et des emballages (à poursuivre jusqu'à la fin de l'opération)

- **En décembre 2026** : Choix de 3 ou 4 gestes à mettre en place tout au long du défi à partir du guide des éco gestes fournis.

- **Décembre 2026 à avril 2027** : Ateliers et visites mensuels, échanges réguliers par mail à defifamille@omdm.fr et via l'espace privé sur le site internet de la Communauté de Communes.

- **Mai 2027** : Evènement de clôture - Réunion de bilan avec l'ensemble des familles

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

4.1- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes OMDM s'engage à assurer la coordination, le suivi des familles et la valorisation du défi.

Elle accompagne les familles, se rend disponible pour répondre par téléphone et mail. Elle coordonne les différents ateliers, visites et rencontres programmés dans le cadre du défi. Il convient de noter que le planning pourra être ajusté ou modifié.

Elle fournit également les informations et les équipements nécessaires pour le défi :

- Un kit « zéro déchet » est remis gratuitement aux familles. Il est composé d'un cabas en tissu, de bocaux en verre, de sacs à vrac...
- Un guide des éco-gestes est proposé pour accompagner à la mise en place de nouvelles habitudes.
- Un tableau de pesées ainsi qu'un peson digital est remis aux familles. Le peson est prêté le temps du défi et sera restitué à la fin.

4.2 - LES PARTICIPANTS

Les familles retenues s'engagent sur la durée du défi à :

- Effectuer les pesées et assurer le suivi de leur production de déchets ménagers et d'emballages.
- Participer aux rencontres, ateliers et visites (a minima 2 ateliers et 2 visites sur la durée du défi)
- Mettre en œuvre dans leur quotidien 3 éco-gestes parmi un panel de gestes proposés dans le guide.
- Prévenir le coordinateur en cas de difficultés

ARTICLE 5 - DROIT A L'IMAGE

Afin de valoriser l'action auprès de tout le territoire de la Communauté de Communes et inciter le développement des pratiques et de la prise de conscience collective, les familles pourront être sollicitées par l'organisateur pour des témoignages. (Presse écrite, médias, vidéos, photos, site web, réseaux sociaux, magazine intercommunal, autres supports de communication OMDM...). Elles seront libres d'accepter ou de refuser.

Les données seront traitées sur la base du consentement des participants via l'autorisation de droit à l'image.

Annexe 1 - Droit à l'image personne majeure

Annexe 2 - Droit à l'image personne mineure

ARTICLE 6 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES et RGPD

Les données personnelles recueillies lors de ce défi sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'intercommunalité OMDM, pour le défi famille « presque zéro déchet ».

Les données sont conservées pendant 3 ans, jusqu'à la fin du Programme Local de Prévention des Déchets 2024-2029, ce défi s'inscrivant dans les actions et les objectifs du PLPDMA, et sont destinées à un usage par le service de prévention et de collecte des déchets et le service de communication de Océan Marais de Monts.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en contactant de préférence par voie électronique à defifamille@omdm.fr ou par voie postale en écrivant à *la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, service prévention et collecte des déchets – 46, place de la Paix – CS10721– 85167 Saint-Jean-de-Monts.*

En cochant la case suivante, j'accepte que les informations recueillies soient utilisées, exploitées, traitées pour le défi famille « presque zéro déchet » pour : l'envoi d'informations en lien avec le défi, pour l'organisation, la communication et la valorisation du défi famille « presque zéro déchet ».

En cochant cette case, j'accepte :

☐

Signature du règlement, avec la mention « lu et approuvé » :